



Communiqué de presse



Bordeaux, le 14 mars 2020

Coronavirus : point de situation

Dans la journée du 13 mars, 18 nouveaux cas de Coronavirus Covid-19 ont été confirmés⁽¹⁾ en Nouvelle-Aquitaine. Cela porte à 133 le nombre de cas confirmés dans la région. Parmi les cas confirmés le 12 mars qui étaient en attente de géolocalisation, 6 ont pu être rattachés à un département.

- **Charente : pas de nouveau cas confirmé le 13/03 (total : 4 cas),**
- **Charente-Maritime : 2 nouveaux cas confirmés (total : 25).** Il s'agit d'un homme et d'une femme. L'état de santé de la femme n'est pas inquiétant, elle est maintenue à domicile avec un suivi médical. La situation de l'homme est en cours d'investigation,
- **Corrèze : pas de nouveau cas (au total : 5 cas),**
- **Creuse : pas de nouveau cas (au total : 1 cas),**
- **Dordogne : 2 nouveaux cas confirmés (au total : 7 cas).** Il s'agit de 2 femmes dont l'une est maintenue à domicile avec un suivi médical. La situation de l'autre femme est en cours d'investigation.
- **Gironde : 4 nouveaux cas confirmés le 13/03 (au total : 18 cas).** Il s'agit de 3 femmes et un homme. Une des femmes a séjourné à Rome. Pour les autres, l'origine de la contamination est en cours d'investigation. Tous sont maintenus à domicile avec un suivi médical, leur état de santé n'est pas inquiétant. Parmi les cas confirmés le 12/03 qui étaient en attente de géolocalisation, 2 se situent en Gironde. Il s'agit d'un homme et d'une femme qui ont séjourné en Espagne. Ils sont maintenus à domicile avec un suivi médical, leur état de santé n'est pas inquiétant.
- **Landes : pas de nouveau cas (au total : 3 cas),**
- **Lot-et-Garonne : 4 nouveaux cas confirmés (au total : 38 cas).** Il s'agit de 3 femmes et un homme tous en lien avec le rassemblement évangéliste de Mulhouse. Ils sont maintenus à domicile avec un suivi médical, leur état de santé n'est pas inquiétant,
- **Pyrénées-Atlantiques : 3 nouveaux cas confirmés le 13/03 (au total : 13 cas).** Il s'agit d'un homme et 2 femmes. Une des femmes a séjourné en Italie. Elle est maintenue à domicile, son état n'est pas inquiétant. Pour les deux autres personnes, les investigations sont en cours. Parmi les cas confirmés le 12/03 qui étaient en attente de géolocalisation, 3 se situent dans les Pyrénées-Atlantiques. Il s'agit de 3 hommes. L'un d'entre eux est hospitalisé au centre hospitalier de Bayonne, son état de santé est peu inquiétant. Les deux autres sont maintenus à domicile avec un suivi médical, leur état de santé n'est pas inquiétant.
- **Deux-Sèvres : 1 nouveau cas (au total : 3 cas).** Il s'agit d'un homme dont l'état de santé n'est pas inquiétant. Il est maintenu à domicile avec un suivi médical,
- **Vienne : 2 nouveaux cas confirmés le 13/03 (au total : 9 cas).** Il s'agit d'un homme et d'une femme. Leur situation est en cours d'investigation. Parmi les cas confirmés le 12/03 qui étaient en attente de géolocalisation, 1 se situe en Vienne. Il s'agit d'une femme dont l'état de santé n'est pas inquiétant. Elle est maintenue à domicile avec un suivi médical,
- **Haute-Vienne : pas de nouveau cas (au total : 2 cas),**
- **3 cas confirmés le 12 mars sont toujours en cours d'investigation et 2 cas ont été investigués en Nouvelle-Aquitaine, mais résident en dehors de la région.**

Les personnes pour lesquels l'origine de la contamination n'est pas connue sont en cours d'investigation. La prise en charge s'organise et des recherches sont menées pour l'ensemble des cas confirmés afin d'identifier les sujets contacts pouvant présenter un risque et prendre les mesures de gestion appropriées, notamment pour protéger les personnes fragiles et ralentir la propagation du virus.

(1) Les chiffres peuvent être soumis à des variations dues à l'évolution des investigations menées auprès des cas confirmés

Mesures concernant les personnes en situation de handicap

- ▶ **Personnes vivant à domicile** : Les personnes en situation de handicap, exposées à des complications de santé, qui vivent à domicile, doivent adapter leurs habitudes de vie pour limiter les contacts et les déplacements. Un maintien voire un renforcement de leur accompagnement et des soins à domicile devra leur être apporté.
- ▶ **Etablissement accueillant des enfants et des jeunes en situation de handicap, comprenant un externat (IME, ITEP, ...)** : un délai de 8 jours maximum leur est laissé pour organiser les conditions d'un maintien à domicile, avec continuité de l'accompagnement et garantir aux enfants ne pouvant pas être pris en charge par les familles, des solutions adaptées.

Certaines situations territoriales peuvent néanmoins conduire à des fermetures (notamment là où la propagation du virus est déjà très active), qui se feront en concertation entre l'établissement et les familles et en lien avec l'ARS, pour assurer la continuité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Les parents qui seront amenés à garder leur enfant handicapé à domicile bénéficieront d'un arrêt de travail (voir site <https://declare.ameli.fr/>) et d'un accompagnement dans le cadre du domicile.

- ▶ **Internats pour enfants et adultes ouverts 365 jours/365** : ils sont maintenus ouverts, mais les capacités d'accueil pourront être adaptées en fonction des besoins, pour tenir compte des choix des familles. Des mesures de protection sont prises dans ces établissements pour freiner la propagation du virus (suspension des visites : sauf si impacts préjudiciables pour la personne en situation de handicap, suspension des sorties le week-end, sauf exception sur avis médical). Des efforts seront faits pour favoriser la communication quotidienne avec les familles.
- ▶ **Cas des personnes en situation de handicap, vivant seule, sans famille, dans un habitat partagé** : si la situation ne leur permet plus de disposer d'un accompagnement suffisant à domicile, des places d'accueil temporaire dans les établissements médico-sociaux vont être recherchées et un numéro d'appel identifié pour permettre à ces personnes de se signaler.

Précisions sur les structures d'accueil des jeunes enfants de moins de 10 enfants

Des précisions ont été apportées sur les structures d'accueil des jeunes enfants qui accueillent moins de 10 enfants (micro-crèches, structures d'assistantes maternelles, ...). **Elles seront maintenues ouvertes.** Les scientifiques indiquant que le seuil en dessous duquel les risques de propagation du virus sont moindres s'établit autour de 10 enfants.

Les assistantes maternelles à domicile peuvent poursuivre leur activité.

Précisions sur les modalités de garde pour les enfants des professionnels de santé ⁽²⁾

- ▶ **Ecole maternelle, primaire et au collège**

Comme indiqué hier, le ministère de l'Education nationale accueillera les enfants des professionnels qui n'ont pas d'autre solution de garde scolarisés à l'école maternelle, primaire et au collège dans les lieux de scolarisation habituels dans des groupes d'élèves qui ne devront pas dépasser 8 à 10 élèves par classe (en favorisant la cohérence pédagogique de ces groupes). **Cet accueil s'organisera dès lundi 16 mars matin.**

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a relayé ce matin auprès de l'ensemble des établissements de santé, des établissements médico-sociaux et des représentants des professionnels libéraux les contacts fournis par le Rectorat de Bordeaux (pour chaque département de la région), auprès desquels les parents concernés doivent se signaler, dans la mesure du possible durant le week-end, pour que les directeurs d'école et les principaux de collège puissent préparer au mieux l'accueil de leurs enfants.

► Enfants de 0 à 3 ans

Pour rappel les crèches hospitalières restent ouvertes et devront adapter leurs organisations pour fonctionner par petits groupes d'enfants accueillis. Pour les enfants de moins de 3 ans, le Ministre de la santé et des solidarités a précisé hier que les assistantes maternelles pourront être mobilisées. Une dérogation sera activée pour permettre aux Conseils départementaux d'autoriser les assistantes maternelles à accueillir jusqu'à 6 enfants de moins de 3 ans simultanément, contre 4 actuellement.

COVID-19 : attention pas d'automédication

Des évènements indésirables graves liés à l'utilisation des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) ont été signalés chez des patients atteints de COVID-19, cas possibles ou confirmés. **Nous rappelons que le traitement d'une fièvre mal tolérée ou de douleurs dans le cadre du COVID-19 ou de toute autre virose respiratoire repose sur le paracétamol**, sans dépasser la dose de 60 mg/kg/jour et de 3 g/jour.

Les AINS doivent être proscrits, éviter aussi de prendre des corticoïdes sans indication médicale stricte.

Eviter toute automédication Si vous êtes malade, restez à la maison confiné.

Si vous avez du mal à respirer et dans ce cas uniquement faites le 15.

Au moindre doute, appelez votre médecin traitant ou un pharmacien pour un avis adapté à votre situation.

(2)

- *tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...*
- *tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...*
- *les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...*
- *les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.*

Cette liste pourra être réévaluée en fonction d'un travail fin d'identification des fonctions indispensables.

(3) *Personnes fragiles : personnes âgées de 70 ans et plus (même si les patients entre 50 ans et 70 ans doivent être surveillés de façon plus rapprochée) ; patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ; malades atteints de cirrhose au stade B au moins ; patients aux antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle, antécédents d'AVC ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque ; diabétiques insulinodépendants ou présentant des complications secondaires à leur pathologie (micro ou macro angiopathie) ; insuffisants respiratoires chroniques sous oxygénothérapie ou asthme ou mucoviscidose ou toute pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ; personnes immuno-déprimées ; femmes enceintes ; personnes présentant une obésité morbide.*

(4) *validées par le Syndicat National des Médecins Thermaux (SNMTh).*

Rappel de la conduite à tenir si vous revenez d'une zone à risque

Au retour et dans les 14 jours suivant un séjour dans une zone où circule activement le virus :

- ☞ Surveillez votre température 2 fois par jour ;
- ☞ Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;
- ☞ Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- ☞ Evitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;
- ☞ Evitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ;
- ☞ Évitez toute sortie non indispensable.
- ☞ **Travailleurs : vous pouvez retourner travailler en l'absence de symptômes. L'adaptation du poste de travail et le recours au télétravail doivent être privilégiés. Si des symptômes apparaissent, appelez le 15 sans délai ;**

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer :

- ☞ **Contactez rapidement le SAMU Centre 15 en signalant votre voyage**
- ☞ **Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital**
- ☞ **Évitez tout contact avec votre entourage, et portez les masques qui vont seront remis dans le cadre de votre prise en charge.**

Le numéro vert national pour toutes questions non-médicales : 0800 130 000 (appel gratuit)

* liste susceptible d'évoluer à tout moment en fonction des informations disponibles : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-infos-voyageurs>

Et pour tous, l'ARS rappelle comment se protéger du coronavirus

L'action de tous est désormais indispensable pour freiner la propagation du virus. Des gestes simples et de bon sens doivent être adoptés par tous pour préserver sa santé et celle de son entourage :

- **Se laver les mains très régulièrement,**
- **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,**
- **Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades,**
- **Utiliser des mouchoirs à usage unique.**

La source de référence pour des informations fiables sur la situation :

Site du Gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Contacts presse :

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr

Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine

05 56 90 60 18

pref-communication@girond.gouv.fr